

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE 2 AVRIL 2025, À 19 H 30.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 542 (2022) - 6 RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 542 (2022)

Débutant à 19 h 30 et se terminant à 19 h 34

Sont présents

- M. Patrick Marquès, maire
- Mme Édith Labrosse, conseillère
- M. Luc Laforge, conseiller
- Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
- Mme Diane Morneau, conseillère
- M. Frédéric Martineau, conseiller
- M. Daniel St-Jean, conseiller
- Me Ève Poulin, greffière
- M. Benoit Carbonneau, directeur général adjoint Développement et services de proximité

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 Séance ordinaire du 5 mars 2025
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
 - 5.1 Renouvellement de mandat - Membres du Comité consultatif de toponymie
 - 5.2 Autorisation de signature - Amendement #2 - Offre d'achat - 1458 chemin de Chambly
- 6 RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Dépôt - Liste des personnes embauchées par le directeur général - Mars 2025
- 7 FINANCES
 - 7.1 Dépôt - Liste des commandes - Mars 2025
 - 7.2 Déboursés du mois - Mars 2025
 - 7.3 Autorisation - Transfert budgétaire - Mars 2025
 - 7.4 Appropriation - Fonds infrastructures - Hygiène du milieu - 102 974 \$
 - 7.5 Renonciation - Financement non utilisé au 28 février 2025
- 8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Octroi de contrat - Coupe de foin et hautes herbes 2025-2026-2027 - Les Entreprises Philippe Daigneault Inc. - 53 984,91 \$ / année
- 9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 9.1 Demande de PIIA 2024-127 Retour – Lot 6 448 087 - 2043-2045, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec unité d'habitation accessoire de type studio
 - 9.2 Demande de PIIA 2025-002 - Lot 2 598 394 - 1989, rue Henriette - Agrandissement de la résidence en cour latérale droite
 - 9.3 Demande de PIIA 2025-013 - Lot 6 666 753 - 2011, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré
 - 9.4 Demande de PIIA 2025-014 - Lot 6 652 955 - 2369, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré
 - 9.5 Demande de PIIA 2025-016 - Lot 6 469 012 - 3499, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré
 - 9.6 Demande de PIIA 2025-017 - Lot 6 479 044 - 3507, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré
 - 9.7 Demande de PIIA 2025-018 - Lot 5 392 633 - 1038, rue De Thavenet - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages avec garage attenant
 - 9.8 Demande de PIIA 2025-021 - Lot 2 600 989 - 2300, chemin de la Grande-Ligne - Rénovation d'un bâtiment agricole
 - 9.9 Demande de modification - Schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu - Panneau-réclame

- 9.10 Adoption - Politique de la gestion des plaintes relatives aux règlements municipaux administrés par le Service de l'urbanisme et du développement durable
- 9.11 Renouvellement - Membre citoyenne - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 Demande d'aide financière - Association de baseball Chambly - Tournoi U9 - 300 \$
 - 11.2 Demande d'appui - Semaine nationale du don d'organes et de tissus - 20 au 26 avril 2025
- 12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
- 13 RÉGLEMENTATION
 - 13.1 Avis de motion - Projet de règlement no 516 (2025) régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue et remplaçant le règlement no 516 (2024)
 - 13.2 Avis de motion - Projet de règlement no 512 (2025) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement no 512 (2024)
 - 13.3 Avis de motion - Projet de règlement numéro 564 (2025) relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 13.4 Adoption - Projet de règlement numéro 564 (2025) relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments
 - 13.5 Adoption - Règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) no 542 (2022) (Balcons et panneaux-réclames)
- 14 INFORMATION
- 15 DIVERS
- 16 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 34.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

25-04-92

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

25-04-93

4.1 Séance ordinaire du 5 mars 2025

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2025, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2025.

5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

25-04-94

5.1 Renouvellement de mandat - Membres du Comité consultatif de toponymie

CONSIDÉRANT la résolution 24-11-408;

CONSIÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le mandat des membres du comité consultatif de toponymie;

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE désigner Me Ève Poulin à titre de mandataire en matière de toponymie auprès de la Commission;

DE désigner Madame Coralie Lamothe fonctionnaire désignée au sein du Comité consultatif de toponymie de la Ville de Carignan;

DE renouveler la nomination des membres suivants sur le Comité consultatif de toponymie :

- Madame Diane Morneau;
- Madame Hélène Otis;
- Monsieur André Gousse;

- Monsieur Jean-François Bourassa; et
- Madame Mercy Cuenca Diaz.

QUE ces nominations soient effectives jusqu'au 1er octobre 2025.

25-04-95

5.2 Autorisation de signature - Amendement #2 - Offre d'achat - 1458 chemin de Chambly

CONSIDÉRANT la résolution 24-11-370 autorisant la signature de l'offre d'achat pour l'acquisition du 1458, chemin de Chambly;

CONSIDÉRANT la résolution 25-03-90 autorisant la signature de l'amendement #1 à l'offre d'achat;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prolonger le délai de période de vérification diligente initiale prévu à l'offre d'achat;

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville, l'amendement #2 à l'offre d'achat pour l'acquisition du 1458, chemin de Chambly et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt - Liste des personnes embauchées par le directeur général - Mars 2025

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation au directeur général du pouvoir de procéder à l'embauche de certains employés salariés pour combler les besoins des différents services, le directeur général dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Yannick Benoit	Coordonnateur d'activité récréative	21,70 \$		Stagiaire temporaire	3 février 2025
Suzy Camiré	Technicienne juridique et assistante-greffière	7	6	Permanent	7 avril 2025
Joey Champagne	Préposé aux travaux publics	6	1	Surnuméraire	24 mars 2025
Nina Legault	Responsable camps de jour	3	6	Saisonnier	17 mars 2025
Elliot Vignaud	Journalier	D		Étudiant saisonnier	23 juin 2025

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par le directeur général, de la liste des personnes embauchées au mois de mars 2025.

7 FINANCES

7.1 Dépôt - Liste des commandes - Mars 2025

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 17 février 2025 au 17 mars 2025.

25-04-96

7.2 Déboursés du mois - Mars 2025

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mars 2025 pour un montant de 35 503,35 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mars 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 076 661,88 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

25-04-97

7.3 Autorisation - Transfert budgétaire - Mars 2025

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert de la somme suivante :

- a. **Afin de couvrir la dépense requise aux fins du bris de glace préventif de la rivière L'acadie**

Du poste :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
62 000 \$	Taxation surface minéralisée	01-212-14-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
62 000 \$	Services professionnels	02-223-00-410

25-04-98

7.4 Appropriation - Fonds infrastructures - Hygiène du milieu - 102 974 \$

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière au fonds de croissance " Infrastructures - Hygiène du milieu ";

CONSIDÉRANT la dépense prévue engendré par le remboursement en capital et intérêts des travaux en lien avec le règlement d'emprunt numéro 546 (2022);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'affectation d'une somme de 102 974 \$ provenant du fonds de croissance " Infrastructures - Hygiène du milieu " vers le budget de l'année 2026 afin de permettre de financer la dépense

en capital et intérêts 2026 en lien avec le règlement d'emprunt numéro 546 (2022).

25-04-99

7.5 Renonciation - Financement non utilisé au 28 février 2025

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 23-01-17 et 24-01-14 décrétant des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :

- 23-02 Mise a niveau flotte de véhicules;
- 23-06 Aménagement parc seigneurie et isai jacques;
- 24-05 Acquisition petit chargeur sur roues;
- 24-06 Renouvellement flotte de véhicules;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie du financement approuvé, mais non utilisé pour un montant de 92 558,01\$;

D'AMENDER les résolutions 23-01-17 et 24-01-14 de façon à ce que les montants faisant l'objet de renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fond d'administration au fonds de roulement.

8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

25-04-100

8.1 Octroi de contrat - Coupe de foin et hautes herbes 2025-2026-2027 - Les Entreprises Philippe Daigneault Inc. - 53 984,91 \$ / année

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la coupe de foin et hautes herbes pour les années 2025-2026-2027 avec 2 années additionnelles en option;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de coupe de foin et hautes herbes pour les années 2025-2026-2027 avec 2 années additionnelles en option, à Les entreprises Philippe Daigneault inc. pour un montant de 53 984,91 \$ taxes incluses, par année pour 3 ans;

QUE le Conseil se réserve le droit d'exercer les deux (2) années supplémentaires en option;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-320-00-531, 02-415-00-521, 02-701-50-529.

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

25-04-101

9.1 Demande de PIIA 2024-127 Retour - Lot 6 448 087 - 2043-2045, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec unité d'habitation accessoire de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-127 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec unité d'habitation accessoire de type studio au 2043-2045, rue Gertrude, sur le lot 6 448 087;

CONSIDÉRANT que le style architectural est compatible avec celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les choix de revêtements extérieurs sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les modulations dans les façades ainsi que la forme de la toiture permettent de limiter l'aspect cubique du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la nouvelle forme de la toiture permet de réduire la hauteur totale du bâtiment de même que l'apparence de massivité de la façade latérale, ce qui permet une intégration plus harmonieuse vis-à-vis du bâtiment voisin comportant un seul étage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-127 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages avec unité d'habitation accessoire de type studio au 2043-2045, rue Gertrude, sur le lot 6 448 087.

25-04-102

9.2 Demande de PIIA 2025-002 - Lot 2 598 394 - 1989, rue Henriette - Agrandissement de la résidence en cour latérale droite

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-002 concernant l'agrandissement de la résidence en cour latérale droite au 1989, rue Henriette, sur le lot 2 598 394;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement respecte un rapport volumétrique équilibré avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtements de l'ensemble du bâtiment sont harmonisés;

CONSIDÉRANT que le style de l'agrandissement est harmonisé avec celui du bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-002 concernant l'agrandissement de la résidence en cour latérale droite au 1989, rue Henriette, sur le lot 2 598 394.

25-04-103

9.3 Demande de PIIA 2025-013 - Lot 6 666 753 - 2011, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-013 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 2011, rue Gertrude, sur le lot 6 666 753;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que le bâtiment comporte des composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture;

CONSIDÉRANT que la forme cubique est évitée par l'utilisation de composantes architecturales telles que des décrochés, des jeux de matériaux et la forme de la toiture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-013 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 2011, rue Gertrude, sur le lot 6 666 753.

25-04-104

9.4 Demande de PIIA 2025-014 - Lot 6 652 955 - 2369, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-014 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 2369, rue Éthel Est, sur le lot 6 652 955;

CONSIDÉRANT que l'alignement des bâtiments existants est respecté;

CONSIDÉRANT que les bâtiments proposés ont une architecture de qualité comportant des jeux de revêtements et des modulations dans la façade principale permettant d'agrémenter l'architecture;

CONSIDÉRANT que le style architectural et les matériaux de revêtement des bâtiments s'harmonisent ou sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que la façade latérale du bâtiment comporte peu de composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture et que par la même occasion l'harmonisation des façades pourrait être améliorée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-014 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 2369, rue Éthel Est, sur le lot 6 652 955.

25-04-105

9.5 Demande de PIIA 2025-016 - Lot 6 469 012 - 3499, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-016 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 3499, rue Bouthillier, sur le lot 6 469 012;

CONSIDÉRANT que l'architecture s'inspire et est compatible avec celle du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que les différents matériaux extérieurs sont harmonisés entre eux et sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles identiques est évitée;

CONSIDÉRANT que la végétation mature est conservée;

CONSIDÉRANT que la façade latérale du bâtiment comporte peu de composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture et que par la même occasion l'harmonisation des façades pourrait être améliorée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-016 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 3499, rue Bouthillier, sur le lot 6 469 012.

25-04-106

9.6 Demande de PIIA 2025-017 - Lot 6 479 044 - 3507, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-017 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 3507, rue Bouthillier, sur le lot 6 479 044;

CONSIDÉRANT que l'architecture s'inspire et est compatible avec celle du cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que les différents matériaux extérieurs sont harmonisés entre eux et sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles identiques est évitée;

CONSIDÉRANT que la végétation mature est conservée;

CONSIDÉRANT que les façades latérales du bâtiment comportent peu de composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture et que par la même occasion l'harmonisation des façades pourrait être améliorée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-017 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage intégré au 3507, rue Bouthillier, sur le lot 6 479 044.

25-04-107

9.7 Demande de PIIA 2025-018 - Lot 5 392 633 - 1038, rue De Thavenet - Construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages avec garage attenant

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-018 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages avec garage attenant au 1038, rue De Thavenet, sur le lot 5 392 633;

CONSIDÉRANT que l'architecture ne s'harmonise pas avec l'architecture des bâtiments existants de la rue De Thavenet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER la demande de PIIA 2025-018 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages avec garage attenant au 1038, rue De Thavenet, sur le lot 5 392 633.

25-04-108

9.8 Demande de PIIA 2025-021 - Lot 2 600 989 - 2300, chemin de la Grande-Ligne - Rénovation d'un bâtiment agricole

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-021 concernant les travaux de rénovations d'un bâtiment agricole situé au 2300, chemin de la Grande-Ligne, sur le lot 2 600 989;

CONSIDÉRANT que le matériau utilisé pour le toit est harmonieux avec le reste de la toiture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-021 concernant les travaux de rénovations d'un bâtiment agricole situé au 2300, chemin de la Grande-Ligne, sur le lot 2 600 989.

25-04-109

9.9 Demande de modification - Schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu - Panneau-réclame

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut conclure une entente avec une compagnie d'affichage pour l'installation d'une infrastructure de type panneau-réclame à affichage numérique, le tout sur le lot numéro 2 601 651 qui appartient à un propriétaire privé;

CONSIDÉRANT que l'article 1.7.1.5 du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu exige qu'un panneau-réclame soit implanté sur un lot appartenant à un organisme public, tel une municipalité, la MRCVR, la CMM, un gouvernement, un ministère, ou un mandataire;

CONSIDÉRANT que le tableau 10.3 du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu indique qu'un nouveau panneau-réclame est autorisé sur le lot numéro;

CONSIDÉRANT qu'une l'autorisation d'installer un panneau-réclame sur le lot numéro 2 601 651 appartenant à un propriétaire privé est sous réserve de la signature d'une entente entre la Ville, l'entreprise détenant l'infrastructure d'affichage et le propriétaire du lot 2 601 651;

CONSIDÉRANT qu'une modification au règlement de zonage de la Ville de Carignan devra être effectuée par la suite, afin d'autoriser le panneau-réclame sur le lot numéro 2 601 651 appartenant à un propriétaire privé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE DEMANDER à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de procéder à la modification de son schéma d'aménagement afin de permettre à l'article 1.7.1.5, l'implantation d'un panneau-réclame sur un lot appartenant à un propriétaire privé sous réserve de la signature

d'une entente entre la Ville de Carignan, l'entreprise détentrice de l'infrastructure d'affichage et le propriétaire du lot, ainsi que de remplacer au tableau 10.3, l'aire d'affectation CONS2-81, sur le lot # 3 016 361, contiguë à l'A-10 par l'aire d'affectation AGR-1, sur le lot # 2 601 651, près de l'A-10.

25-04-110

9.10 Adoption - Politique de la gestion des plaintes relatives aux règlements municipaux administrés par le Service de l'urbanisme et du développement durable

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan (ci-après "Ville") désire être à l'écoute du citoyen et fournir un traitement uniforme des plaintes, le tout dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT que la Ville veut maintenir un niveau d'efficacité des services et les améliorer, au besoin, afin d'augmenter la satisfaction des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville désire coordonner les actions en matière de réception, de traitement et de suivi des plaintes;

CONSIDÉRANT que la Ville veut assurer le respect de la qualité de vie des citoyens, des élus, des employés et de tous les intervenants oeuvrant pour la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se doter d'une Politique de la gestion des plaintes relatives aux règlements municipaux administrés par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique de la gestion des plaintes relatives aux règlements municipaux administrés par le Service de l'urbanisme et du développement durable.

25-04-111

9.11 Renouvellement - Membre citoyenne - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT la structure du comité consultatif d'urbanisme établie à l'article 2 du règlement no 522 (2019) concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme exigeant la nomination de cinq membres citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il est établi à l'article 4 de ce même règlement que la durée du mandat des membres du comité est de deux ans, renouvelable par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le mandat à titre de membre citoyenne de madame Audrey Goudreau arrive à échéance le 7 avril 2025 et que celle-ci souhaite demeurer membre du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE RENOUELER le mandat de madame Audrey Goudreau comme membre citoyenne sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

QUE la nomination soit effective pour une période de deux (2) ans, soit du 8 avril 2025 au 7 avril 2027 inclusivement.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-04-112

11.1 Demande d'aide financière - Association de baseball Chambly - Tournoi U9 - 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de baseball de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Association de baseball de Chambly, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre de son tournoi U9 2025.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

25-04-113

11.2 Demande d'appui - Semaine nationale du don d'organes et de tissus - 20 au 26 avril 2025

CONSIDÉRANT que la semaine nationale du don d'organes et de tissus 2025 aura lieu du 20 au 26 avril 2025;

CONSIDÉRANT que cette semaine est organisée par Transplant Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser les citoyens à la cause du don d'organes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan souligne la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 20 au 26 avril prochain et rappelle l'importance d'un tel don;

QUE le Conseil municipal encourage les citoyens à s'informer sur les méthodes de consentements au don d'organes et de tissus.

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

13 RÉGLEMENTATION

25-04-114

13.1 Avis de motion - Projet de règlement no 516 (2025) régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue et remplaçant le règlement no 516 (2024)

La conseillère Diane Morneau donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 516 (2025) régissant les conditions permettant le jeu libre dans la rue et remplaçant le Règlement 516 (2024). Elle dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

25-04-115

13.2 Avis de motion - Projet de règlement no 512 (2025) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement no 512 (2024)

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 512 (2025) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la Ville et remplaçant le règlement numéro 512 (2024). Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

25-04-116 **13.3** **Avis de motion - Projet de règlement numéro 564 (2025) relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Le conseiller Frédéric Martineau donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 564 (2025) relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

25-04-117 **13.4** **Adoption - Projet de règlement numéro 564 (2025) relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 564 (2025) relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement numéro 564 (2025) relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

25-04-118 **13.5** **Adoption - Règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) no 542 (2022) (Balcons et panneaux-réclames)**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 542 (2022)-6 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022).

14 INFORMATION

15 DIVERS

25-04-119

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 19 h 56.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière